




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-227**

Séance publique du

12 octobre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1179228-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À LA DRAC PACA ET À L'ONDA
POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE**

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Louis VINCENT.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À LA DRAC PACA ET À L'ONDA POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la reprise d'activités faisant suite à la période de confinement imposée par la crise sanitaire actuelle, diverses institutions ou opérateurs ont développé des dispositifs exceptionnels. A ce titre, le Théâtre du Bois de l'Aune a élaboré le programme *Début d'été* à destination des publics aixois et a été partenaire d'opérations construites en partenariat avec des artistes de la région, des centres sociaux aixois et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) PACA dans le cadre du dispositif « Rouvrir le monde 1 » durant juillet 2020.

Pour le second semestre 2020, la DRAC PACA développe son soutien aux établissements culturels dans le cadre du dispositif « Rouvrir le monde 3 » avec la mise en place de projets participatifs et, de son côté, l'ONDA (Office national de la diffusion artistique) propose un soutien au titre de la garantie financière portant sur la co-construction de projets entre artistes et structure de diffusion.

Ces aides exceptionnelles permettront au Théâtre du Bois de l'Aune de poursuivre son ancrage dans le quartier du Jas de Bouffan et dans le paysage culturel local, régional et national en développant des projets inédits construits dans un temps long, favorisant des formes de rencontres et d'échanges au-delà de la seule présentation d'un spectacle.

En complément de sa programmation financée sur sa dotation initiale octroyée par la Ville et les subventions accordées par la DRAC PACA, la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône, le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite enrichir son

action durant le second semestre de deux projets répondant conjointement aux critères de la DRAC PACA et de l'ONDA :

- *le Grand âge de l'amour* avec les artistes Mohamed El Khatib et Vanessa Larré.

Ce travail documentaire, qui prendra la forme d'un film, d'un spectacle, d'une publication ou d'une installation selon l'engagement des participants, a pour objet de recueillir la parole de personnes âgées de tous horizons sociaux afin de tisser un récit témoignant de leur rapport à l'amour.

- *La Gigogne des tontines* : résidence d'écriture et de création avec Alain Béhar

Il s'agira de partager avec le public son projet d'artiste, entre les premiers mots écrits et leur destination scénique à travers différents rendez-vous construits sur le semestre (ateliers d'écriture ou de lecture à haute voix, temps de rencontres dans des espaces publics, des lieux partenaires et inédits ainsi qu'au théâtre).

A ce titre, le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite faire des demandes de subventions pour le compte de la Ville d'Aix-en-Provence :

- à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour un montant de 10 000 € maximum,
- à l'Office national de Diffusion artistique (Onda) pour un montant maximum de 8 000 € maximum.

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 10 000 € maximum sera adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 8 000 € maximum sera adressée à l'Office national de Diffusion artistique (ONDA),
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 18 000 €,
- **DIRE** que ces recettes seront affectées en dépense au budget de la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune imputation 92314 611 5287 (n°astre 8010),
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2020-227 - DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À LA DRAC PACA ET
À L'ONDA POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»